



Le groupe Vicat (Euronext Paris : FR0000031775 – VCT) annonce aujourd'hui que l'Assemblée Générale Annuelle du Groupe s'est tenue ce jour.

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale ont été toutes adoptées, notamment celle concernant le versement d'un dividende de 1,65 euro par action, conformément aux recommandations du Conseil d'Administration.

Le compte rendu détaillé de l'Assemblée Générale 2023, présentant le résultat des votes sera mis en ligne sur www.vicat.fr.

Prochain évènement :

Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2023, le 3 mai 2023.

Contacts Relations Investisseurs :

Stéphane Bisseuil :
Tél. + 33 (0)1 58 86 86 05
stephane.bisseuil@vicat.fr

Contacts Presse :

Karine Boistelle-Adnet
Tél. +33 (0)4 74 27 58 04
karine.boistelleadnet@vicat.fr

À propos du groupe Vicat

Le groupe Vicat emploie près de 9 500 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3,642 milliards d'euros en 2022, provenant de ses activités de production de Ciment, de Béton & Granulats et Autres Produits & Services. Le Groupe est présent dans 12 pays : France, Suisse, Italie, États-Unis, Turquie, Égypte, Sénégal, Mali, Mauritanie, Kazakhstan, Inde et Brésil. Le groupe Vicat, groupe familial, est l'héritier d'une tradition industrielle débutée en 1817 avec l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat. Créé en 1853, le groupe Vicat exerce aujourd'hui 3 métiers principaux que sont le Ciment, le Béton Prêt à l'Emploi (BPE) et les Granulats, ainsi que des activités complémentaires à ces métiers de base.